

L'éthique informatique

Une esquisse introductive

Introduction

Elie P.
NGOMA-BINDA,
Professeur ordinaire
à l'Université
de Kinshasa.
bindadekin@
gmail.com

Avec l'apparition de l'informatique, nous vivons, et depuis les années 1980 principalement, une extraordinaire révolution d'outils et modes de traitement, de transmission et de circulation automatisés de l'information.

En effet, cette révolution informatique qui s'est donnée des applications multiples et variées, se révèle de manière claire dans la technologie robotique et dans l'internet. L'ordinateur permet de réaliser des choses jadis unimaginables par l'esprit humain, de sorte que notre monde actuel ne peut désormais ni tenir ni exister sans l'informatique.

Mais tout en produisant des réalisations admirables qui facilitent les échanges (commerciaux, culturels, sociaux, interindividuels, etc.), les économies, le travail et la vie humaine tout court, cette révolution technologique informatique comporte son revers de la médaille. Elle donne lieu, involontairement ou volontairement, à des externalités négatives nombreuses et de plus en plus inquiétantes, principalement dans son usage.

L'objectif de la présente réflexion est de faire voir que, vis-à-vis de la technologie informatique en plein essor, une discipline scientifique ou, plus précisément, philosophique, est en train de prendre corps, une discipline nouvelle qu'on appelle, en anglais, *Computer Ethics* et, en français, *Ethique Informatique*. Je m'applique à indiquer sa nature ou ce que, à mon sens, elle devrait substantiellement être. En le faisant, j'épinglé quelques-uns des méfaits importants et moralement inacceptables qu'a entraînés la révolution informatique, et qui « donnent à penser » au philosophe et à quiconque possède une certaine sensibilité de conscience éthique. J'indique aussi brièvement la manière avec laquelle le monde scientifique s'organise pour faire face à l'usage abusif, répréhensible ou dangereux de l'outil informatique.

Leçon inaugurale
donnée à l'occasion
de la rentrée
académique à
l'Institut Supérieur
d'Informatique,
Programmation et
Analyse (ISIPA) /
Matadi, en l'année
académique 2015-
2016, par l'auteur,
P. Ngoma-Binda,
Professeur Ordinaire
à l'Université de
Kinshasa, et Ministre
Provincial en charge
de l'Education au
Kongo Central, le
Jeudi 15 octobre
- complété le 31
octobre 2015.

1. L'éthique informatique

L'un des premiers à se pencher sur les effets et l'impact de l'informatique sur la personne humaine et sur la société, Walter Maner (¹), professeur d'éthique médicale à Old Dominion University aux Etats-Unis, définit l'éthique informatique comme la science qui étudie les problèmes éthiques « aggravés, transformés ou créés par la technologie informatique » (²). Autrement dit, elle est de l'éthique générale appliquée ou relative à la sphère informatique.

Mais, avant d'indiquer le contenu ou les perspectives précises à partir desquelles il me paraît exact de comprendre correctement ce qu'est l'éthique informatique, il convient de rappeler ce qu'on entend par éthique.

1.1. L'éthique : sens et nécessité

Le sens du mot « éthique » est celui-là même qu'on donne, en gros, au mot « morale » même si celui-ci fait plus penser au comportement, et celui-là au savoir de la personne humaine. L'éthique est donc le savoir qui nous permet de distinguer le bien du mal, ce qu'il est bon, bien et juste de faire de ce qui est mauvais et injuste de faire, et donc qu'il faut éviter.

Toute société humaine possède et met en avant dans son comportement, social ou autre, des *valeurs* précises, c'est-à-dire, des choses, des idées, des normes qu'elle considère comme hautement appréciables et désirables parce que jugées inter-subjectivement valables, dignes d'être cultivées, placées au cœur des relations interhumaines et érigées en règles et modèles à suivre par chacun de ses membres.

Pour se maintenir et progresser harmonieusement, la société a besoin de se fonder sur des valeurs morales, doit valoriser ce qui est bien à faire, et éviter de faire le mal ou ce qui détruit les autres et la société. Tout ce que l'individu fait doit être bon et juste pour être accepté dans la société. Autrement dit, il doit en tout temps et en toute chose adopter un comportement moral, éthique, un comportement qui ne lèse point les droits des autres, en particulier le droit le plus fondamental qu'est le droit à la vie la plus heureuse et la plus longue possible sur terre.

Pour être une véritable personne humaine, l'homme doit avoir le sens de l'éthique. Il doit savoir qu'il existe des choses qu'il lui est permis de faire, et d'autres qu'il lui est interdit de faire. Toute vie de communauté, de convivialité, de paix et d'harmonie n'est possible qu'à travers l'exigence, pour chacun des citoyens, de se conformer, dans chacune de ses actions, à un minimum de sens moral. La morale crée la communauté, fonde l'union et consolide la paix et l'harmonie dans la société.

1 Walter MANER, *Starter Kit in Computer Ethics*, Hyde Park, Helvetia Press, 1980.

2 Terrell BYNUM, « Computer and Information Ethics », in *Stanford Encyclopedia of Philosophy* (26 Octobre 2015).

De ce fait, la morale est source et ferment de la vie. Elle est, autant que l'air pour respirer, indispensable à la communauté humaine, spécialement à la vie longue et heureuse des individus et de l'humanité. L'humanité connaîtra sa ruine totale avec l'extinction complète du sens de moralité dans le cœur de l'homme, en particulier dans le cœur de ceux-là qui ont des décisions à impact grave et stratégique sur le destin de la société et de l'humanité.

C'est dire aussi que, tant qu'il y a quelque part quelque étincelle d'humanité dans le cœur de l'homme, il y a raisonnablement espoir de vie, de vie longue et heureuse pour soi et pour le monde. C'est à cet objectif que nous sommes obligés de travailler, avec le maximum de sérieux et d'engagement, chacun dans son domaine d'action et de vie. Maintenir et augmenter les dimensions de la sphère éthique ou de l'enveloppe de la vie morale dans nos actions, c'est assurer et accroître les chances pour l'homme de vivre longtemps et heureux sur terre.

Je sais que si le monde est en vie, si nos sociétés tiennent, si les hommes et les nations vivent ensemble, c'est parce qu'il y a un brin de morale au cœur des relations, en dépit de quantité d'égoïsmes, de méchancetés, de folles violences dans le monde. Le sens de la moralité existe dans nos cœurs assiégés par des envies énormes de faire du tort aux autres.

Il importe, et c'est même nécessaire, d'augmenter le volume comme l'espace d'existence de ce sens moral qui est dans chacun des êtres humains. Il nous faut pour cela constamment rechercher et inventer des mécanismes qui rendent possible et élargissent la sphère de la moralité dans le monde.

1.2. Une éthique appliquée

L'un des mécanismes qu'il nous est donné pour pouvoir faire vivre et étendre l'espace de la vie éthique est de rendre perceptible la nécessité de la vie morale dans les milieux de travail. Tout ce que nous faisons, dans notre vie professionnelle, comme dans notre vie privée, doit tenir compte de la morale car rien n'est à la vie, et ne vit, sans elle. Nous devons avoir la conscience et l'intelligence de ne faire que ce qui est bien, bon, et juste.

En particulier, dans tout ce que nous étudions et que nous pratiquons, l'éthique doit être la base ou le principe pivot. L'éthique doit être appliquée dans divers secteurs, suivant la spécificité des questions concrètes que ceux-ci soulèvent.

L'esprit humain a ainsi imaginé et institué, dans les cercles de réflexions spécialisés, la nécessité d'une éthique des affaires (économiques), une éthique de la diplomatie (ou des affaires étrangères), une éthique de la politique, une éthique sociale, une éthique scientifique, une éthique biologique (bioéthique),

une éthique médicale, une éthique de l'information, etc. Bref, chaque domaine de la vie est fondé et doit être soutenu par une éthique spécifique, en plus de l'éthique générale à laquelle tout individu est tenu de se conformer.

Il existe aussi, quasi depuis l'avènement de l'âge informatique, soit depuis les années 1940, une éthique informatique, que certains ont aussi appelée « cyber-éthique », ou encore « éthique de l'information automatisée », et qui comprend en son sein l'« éthique internétique ».

L'éthique informatique est une nouvelle branche de l'éthique appliquée ⁽³⁾. Elle est née à partir de l'étonnement des penseurs face aux effets secondaires nuisibles ou potentiellement dangereux qui accompagnent la technologie informatique, avec une réelle révolution dans la circulation de l'information. Ces problèmes sont, pour une large part, de nature sociale, comme ceux que précisément soulèvent les réseaux sociaux, en termes de socialisation-mobilisation et aussi d'individualisation ou de distanciation et anonymisation à outrance des gens. Les relations, rencontres et conclusions de contrat d'amour « internétique », « à l'aveugle », et qui conduisent parfois jusqu'au mariage, posent des problèmes sociaux tout aussi importants que les problèmes éthiques.

Parce qu'elle rencontre et est confrontée à des problèmes non seulement éthiques mais aussi sociaux (y compris les problèmes relevant du juridique, comme les situations ou cas de « vides juridiques »), sans doute serait-il plus exact de dénommer cette nouvelle branche de la philosophie appliquée une *socioéthique* de l'informatique, allant ainsi au-delà du sens étroit de la dénomination, désormais consacrée, d'« éthique de l'informatique ».

La littérature indique que la conscience des conséquences sociales et éthiques de l'informatique apparaît dans les interrogations et réflexions métaphysiques faites par le professeur mathématicien et ingénieur américain Norbert Wiener, du Massachusetts Institute of Technology (MIT), aux États-Unis d'Amérique.

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, Wiener publie des ouvrages de science *cybernétique* (il est l'inventeur du mot) qui comportent de très sérieuses et profondes réflexions sur les questions sociales et morales qu'entraînent l'apparition et l'usage de l'informatique. L'un de ces ouvrages est proprement philosophique, d'orientation à la fois métaphysique et morale ⁽⁴⁾ : *L'usage humain des êtres humains* (1950).

Il y attire l'attention sur les défis de la nouvelle science, sur le plan de la vie humaine, et sur la nécessité de prendre en compte et de préserver, au cœur de l'informatique, la conscience des valeurs que sont la vie, la vie bonne, la santé, la sécurité, la liberté, ou encore la justice comme fondement de toute possibilité

3 "Computer Ethics" Wikipedia, the free Encyclopedia (texte consulté le 31 Octobre 2015).

4 Norbert WIENER, *The Human Use of Human Beings*, 1950.

d'épanouissement de l'être humain. En gros, il s'agit, pour Wiener, d'éviter de tomber, avec la cybernétique, dans ce qu'on peut appeler la « dénaturation de la nature humaine », sinon dans sa suppression brusque ou à terme.

2. Contenu minimal de l'éthique informatique

Bien que de date relativement récente comme discipline scientifique, l'éthique informatique fait déjà l'objet de plusieurs aperceptions divergentes parmi les chercheurs, les uns focalisant l'attention sur la conception, la fabrication et le développement des outils informatiques, les autres valorisant plutôt les exigences de la morale dans le comportement de l'individu utilisateur de l'informatique.

Si l'on met de côté la question disputée de la « nature » que prend l'éthique lorsqu'elle est relative à l'informatique (si avec les problèmes tout nouveaux que cette technologie suscite, une telle éthique est, oui ou non, « unique » ou encore très spécifique), il me semble cependant que l'éthique informatique peut se comprendre selon trois perspectives majeures.

2.1. Une informatique fondée sur les valeurs morales

La première perspective de l'éthique informatique est qu'elle signifie l'ensemble des valeurs et règles morales, d'origine religieuse ou philosophique, déjà existantes et qu'il est nécessaire d'appliquer pour pratiquer des opérations informatiques moralement et socialement responsables. Dans cette région de l'éthique informatique, on plaide et on argumente pour une science et une pratique de l'informatique fondées sur les valeurs morales.

Comme dans la pratique des affaires où il est question de *business ethics*, d'éthique des affaires (membres du Full Gospel, Uniapac, Cadres et dirigeants d'entreprises chrétiens, etc.), l'éthique informatique est appelée à prendre en compte, notamment sur le plan des conséquences de l'informatique, des considérations morales chrétiennes vécues⁽⁵⁾. Un chrétien vit l'informatique de manière chrétienne, c'est-à-dire en ayant constamment une conscience claire de la nécessité de conformer sa pratique informatique aux valeurs chrétiennes.

Ainsi, par exemple, un internaute chrétien devra se poser la question de savoir s'il est moralement bon ou non de concevoir des virus à injecter dans les machines des autres, ou encore s'il est bon ou pas de se chercher une conjointe ou un conjoint par la voie de l'internet.

5 Voir, par exemple, Barry J. DEROSS, "Ethics in computer science" (<http://home.messiah.edu/~deroos/personal/copy.htm>) (texte consulté le 31 Octobre 2015). L'auteur met l'accent sur la nécessité, pour un chrétien utilisateur de l'outil informatique, de se conformer strictement aux valeurs de sa foi chrétienne.

De même, les vertus morales de solidarité vis-à-vis des démunis, d'honnêteté dans le traitement et la présentation des données ou informations, de respect de la dignité d'autrui ou la non-manipulation intentionnelle des images, etc., sont des valeurs qui doivent être respectées dans le domaine de l'informatique. Insistons juste sur les deux premières vertus morales : la solidarité et l'honnêteté.

La *solidarité* comme valeur morale est indispensable dans les situations où on considère que l'analphabétisme est un mal qu'il faut éviter, et où on sait que dans le monde moderne, le lettrisme passe par l'utilisation et, donc, la possession d'ordinateurs. Dans nos pays pauvres, il y a injustice dans la distribution des moyens d'éducation quand la situation montre un déséquilibre profond et inacceptable entre, d'un côté, les riches qui possèdent des outils informatiques d'apprentissage et, de l'autre, les pauvres qui n'arrivent pas à avoir la moindre occasion ni de taper sur un clavier d'ordinateur ni même de voir une machine informatique.

Certes, il s'agit là d'une injustice qui ne relève ni de l'utilisateur ni du fabricant d'ordinateurs. Mais il est évident que ce dernier et ses intermédiaires revendeurs, par le prix prohibitif qu'ils peuvent pratiquer, sont tenus pour responsables d'une situation d'injustice dans l'éducation des enfants au moyen de l'outil informatique. L'accès à l'éducation pour tous passe par une juste répartition des objets et matériels pédagogiques d'éducation des enfants.

La pauvreté, qui exclut l'accès à la possession d'outils vitaux d'apprentissage, a une conséquence morale évidente. Elle détruit la solidarité qui est une valeur née de la compassion pour les personnes démunies. La « fracture numérique », tout comme la pauvreté, pose à la conscience un douloureux problème éthique.

L'*honnêteté*, comme l'intégrité, est une vertu morale indispensable pour faire face à des pressions des volontés ou envies perverses de causer du tort aux internautes, de s'attaquer à des adversaires ou ennemis à travers des montages funestes, ou à travers des injections de virus dans leurs ordinateurs. Il n'est pas honnête celui-là qui, même sous l'intention apparemment neutre de faire des blagues, procède à des montages d'images fausses, ou inventées de toutes pièces à la faveur des possibilités immenses qu'offre la technologie informatique. Un montage peut causer des dommages sociaux, familiaux, moraux et psychologiques incalculables, terribles et difficilement réparables.

2.2. Une science critique de l'informatique

La deuxième perspective de l'éthique informatique est l'identification, l'examen, la dénonciation intellectuelle des problèmes socio-éthiques que font naître l'irruption et la présence de la technologie informatique dans la société moderne.

On dénonce actuellement plusieurs cas de criminalité informatique, appelée aussi cyber-criminalité, comme ceux perpétrés par des « *Hackers* » (pirates), des « *Spies* » (espions), des « *Arnaqueurs* » (escrocs en ligne) ou encore des « *Strumpfs* » informatiques. Evoquons quelques faits, qui résultent en dilemmes ou cas éthiques à méditer.

a. Cas éthique n° 1 : *Le piratage informatique ou vol d'informations stratégiques*

La question qui se pose ici est celle de savoir s'il est moralement permis de pénétrer à distance dans un ordinateur d'autrui et lui voler, en les téléchargeant, ses informations et données précieuses. Le cas d'Edward Snowden, avec Wikileaks, est de ceux-là ; et aussi, de Julian Assange.

En ayant à l'esprit la règle morale bien connue, « *Tu ne voleras point* », est-il juste et justifiable, même au nom des valeurs démocratiques de la transparence et de la liberté d'expression, que quelqu'un s'autorise de s'emparer des données secrètes et stratégiques d'une autre personne, d'une entreprise ou d'une nation et de les étaler sur la toile de la place publique ? La liberté d'informer, ou de s'exprimer, ne doit-elle point avoir quelque limite, fût-ce pour des raisons pragmatiques de nécessaire vie en communauté, ou du fait de la possibilité d'un mauvais usage des données ainsi volées, un usage pouvant entraîner des conséquences immensément graves, y compris pour les personnes innocentes ? Est-il vrai que toute vérité est bonne à dire, ou à faire voir, inconditionnellement ? Le vol doit-il être accepté pourvu qu'il conduise à révéler une vérité ?

L'on peut s'imaginer, en effet, l'horreur de la tragédie que causerait un internaute hacker qui, ayant pénétré le système informatique de pilotage automatique d'un grand avion de ligne, « s'amuserait » à guider ce dernier, en plein ciel, là où cela lui plairait, à la manière d'un enfant jouant à son Nintendo. Ici se pose aussi le problème de l'utilisation potentiellement problématique des réseaux sociaux pour mobiliser des internautes pour des fins terroristes (manipulation et recrutement des jeunes pour une cause criminelle).

Et on ne devra pas oublier que le piratage, comme copiage systématique ou *plagiat informatique* des données software appartenant à des tierces personnes, relève bel et bien du vol. Cette pratique, qui ne respecte guère les droits de propriété intellectuelle des auteurs, est un cas de conscience qui mérite que, à travers des discussions sérieuses, des décisions de comportement honnête soient prises et mises en pratique de façon ingénieuse chaque fois qu'un plagiat informatique est constaté.

b. Cas éthique n° 2 : Le dévoilement de la vie privée

Il y a aussi la question de savoir si, moralement et juridiquement, la *vie privée* n'a plus d'importance avec l'apparition de la technologie informatique. Plusieurs règles morales soutiennent la vie privée, dont la reconnaissance de la dignité de la personne humaine, et le respect de l'autre. Mais la plus englobante est la règle d'or de la morale : « Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fasse ».

Dévoiler l'intimité d'autrui est, à la fois, socialement et moralement répréhensible. Il est requis des concepteurs d'outils informatiques en hardware comme en software, d'user de responsabilité sociale et de conscience professionnelle vis-à-vis de l'informatique, cette sphère du savoir théorique et pratique tout à fait nouveau et chargé de potentialités d'usage multiformes et quasi illimitées, à la fois lumineuses et ténébreuses, créatrices et destructrices de la vie bonne et agréable des individus et de la société.

J'imagine que plusieurs amoureux jaloux rêvent de posséder le plus vite possible ce que je m'avise d'appeler un *téléphone informatisé transparent intelligent* (TITI), un téléphone audiovisuel de pleine transparence. Celui-ci fonctionnerait de manière à entendre et à voir jusqu'à trois à quatre mètres de rayon de la circonférence de l'endroit où se situe son correspondant, ou son amie, au bout du fil. Ce sera là, vraisemblablement, la fin de plusieurs cas de mensonges et de tricheries.

Et il semble que de tels téléphones à la fois transparents et espions sont déjà conçus dans les laboratoires, sont déjà entre quelques mains, pas toujours bienveillantes, et seraient appelés « strumphs ». S'il n'y en a pas encore dans notre environnement, voilà alors un bon sujet de recherche informatique pour nos étudiants et jeunes scientifiques. Je suis convaincu que celui qui rendra disponible un tel téléphone qui, à la fois, entend tout et voit tout, aura indubitablement et instantanément un immense succès.

Mais socialement et moralement, un tel smartphone qui fait voir de loin tout l'environnement de la personne au bout du fil, jusqu'à l'intimité de sa chambre, est-il acceptable ? Ne va-t-il pas provoquer quantités de divorces et ruptures de relations sociales ou amoureuses ? Jusqu'où doit aller le dévoilement ou le « dénudement » de la vie privée d'autrui ?

c. Cas éthique n° 3 : La téléportation et la reproduction d'êtres humains

On nous fait comprendre que la *téléportation* d'objets et d'êtres humains est informatiquement envisageable. Un très sérieux problème éthique se pose quand des gens appliqueraient une telle technologie sur d'autres gens sans le consentement de ces derniers. Imaginez que vous êtes assis dans votre bureau

et, brusquement, à la manière de contes de fées, vous vous voyez transporté à mille lieux de là, sans le vouloir et sans savoir où vous êtes, et comment vous y êtes arrivé. On comprend bien que, désormais, il devra être possible d'envoyer au loin, y compris « au diable », tous ses ennemis et concurrents avérés ou simplement imaginés.

Mais une autre question qui devrait se poser, de nature profondément morale, est celle de savoir si, oui ou non, il est permis de *produire informatiquement des êtres humains* à partir de « boîtes informatiques » au laboratoire.

C'est là une possibilité qui n'est pas encore dans les esprits d'un grand nombre de gens. Ce dont on parle plutôt, depuis longtemps déjà, relève de la bioéthique, à savoir, le clonage d'êtres humains à partir de la technologie du génie génétique. Mais la question morale sur la possibilité de la reproduction informatique d'êtres humains se posera absolument et avec beaucoup d'acuité dans le proche avenir. Nous savons en effet que, depuis une trentaine d'années, des *boîtes de faxation* informatique d'objets sont laborieusement conçues dans le monde occidental, en particulier aux Etats-Unis d'Amérique.

En tout cas dans les années 1990, à partir des recherches technologiques de pointe, des scientifiques américains sont parvenus à *faxer des souris* d'un laboratoire situé dans une ville vers une autre ville à des milliers de kilomètres. La souris faxée, après des essais et améliorations de la technique, s'est retrouvée bel et bien vivante et entière de l'autre côté, en une copie tout à fait conforme et intégrale de la souris originelle. Il était et il est désormais possible de faxer des souris, et donc des êtres humains, en autant de copies que l'on veut, jusqu'à des milliers voire des millions d'exemplaires, à partir d'un seul être originel.

L'on devine bien que des questions troublantes se posent nécessairement et inévitablement en rapport avec une telle technologie reproductrice des choses et des personnes humaines.

Peut-on peupler ou repeupler à volonté son pays avec des « photocopies » ou copies humaines informatiquement engendrées ? Ces copies physiques auront certes de la chair et des os, et sans doute aussi du sang, mais auront-elles les mêmes sentiments et le même esprit que les originaux, que les êtres de départ authentiques ? Serait-il inhumain, mauvais ou criminel de tuer une photocopie humaine ? Plus encore, une personne ainsi faxée est-elle un être humain authentique, avec qui par exemple on peut sortir, nouer des amitiés ou conclure un mariage ?

On notera que la technologie de la faxation ou du faxage des souris et, *in fine*, d'êtres humains, a été conçue, comme plusieurs autres, dans le cadre de recherches scientifiques militaires. Il s'agit de pouvoir reproduire et envoyer des millions de photocopies ou copies informatiques de militaires les plus vaillants, comme Rambo, sur le champ de bataille munis d'armes les

plus sophistiquées également informatiquement reproduites et faxées. Ceci fait que si ces militaires sont tués ou faits prisonniers par l'ennemi, depuis le laboratoire on continuerait à en produire et à téléporter d'autres ; en plus, ce ne serait que des copies, tandis que les authentiques originaux resteraient chez eux, vaquant tranquillement à tout à fait autre chose.

Avec l'apparition actuelle des imprimantes trois dimensions (*imprimantes 3D*), la possibilité de reproduction-faxation informatisée d'êtres humains a cessé de relever de la simple fiction scientifique ou de la science-fiction. Avec de telles perspectives qui suscitent l'effroi au cœur, il est évident que le sens de responsabilité morale des utilisateurs comme des concepteurs d'ordinateurs, de logiciels et programmes informatiques est fortement sollicité ⁽⁶⁾.

d. Cas éthique n° 4 : Les déchets informatiques

Une dernière question que l'éthique informatique est appelée à aborder est celle d'ordures ou « déchets informatiques » vendus aux pauvres. Les produits hardware et software de la technologie informatique sont d'une fragilité, tout en étant solides d'un point de vue, qui oblige des évolutions et remplacements continuels des ordinateurs, fixes et portables. La révolution technologique produit ainsi, à grande vitesse électronique, un nombre sans cesse croissant d'ordures, de matériels abîmés ou démodés dont le stockage entraîne d'importants soucis économiques voire sanitaires.

Mais le problème éthique apparaît, entre autres, avec le déversement de ces déchets informatiques sur les pays du tiers-monde, en particulier sur l'Afrique, soit sous forme de cadeau (empoisonné) soit sous forme de vente à « bas » coût de ces « friperies » informatiques. Ces semblants d'ordinateurs, envoyés aux pauvres pour, semble-t-il, réduire le « gap numérique », pourraient bien ressortir à du blanchiment ou à de l'escroquerie dans la mesure où la plupart tombent en panne définitive juste après quelques heures d'utilisation.

Ainsi, la vente de déchets informatiques devient une nouvelle matière dont doit s'occuper l'éthique informatique, principalement en Afrique. Il y a en effet un principe éthique, en affaires, qui veut qu'on ne vende pas de *faux biens* à ses clients, même à un coût très bas.

Pour autant que la technologie informatique comporte de terribles dangers d'usage catastrophique et funeste – et pas seulement la pornographie, la pédophilie, l'escroquerie, le montage mensonger et manipulateur d'images et de scènes impudiques, etc. – il devient impératif de fixer, en amont, de manière préventive, des limites et des guides, juridiques et éthiques, relatifs à l'usage comme à la production des machines informatiques.

6 Merel NOORMAN, "Computing and Moral Responsibility" ([http : //plato. stanford.edu/entries/computing-responsibility/](http://plato.stanford.edu/entries/computing-responsibility/)), *Stanford Encyclopedia of Philosophy* (31 July 2012) (texte consulté le 31 Octobre 2015).

2.3. Création d'outils de régulation de la sphère informatique

La troisième perspective à partir de laquelle se comprend l'éthique informatique est celle qui la conçoit comme l'ensemble des dispositifs conçus et mis en place, par des informaticiens penseurs et par des philosophes de métier, pour orienter la pensée et l'usage de l'informatique. Ce sont ce qu'on appelle des *Codes éthiques* relatifs à l'informatique (⁷).

Ceux-ci fixent des règles de conduite à suivre dans le domaine de l'informatique vis-à-vis de la société pour éviter de faire le mal, pour ne point porter préjudice aux valeurs humaines et sociales, comme la vie (qui est sacrée pour tous les êtres humains), comme la santé, ou encore comme la vie privée, la dignité humaine, la convivialité au sein de la société.

Comme dans les autres domaines de la science et de la vie, les codes de conduite dans le domaine informatique sont de plus en plus nombreux à travers le monde. Celui élaboré par le *Computer Ethics Institute* de Washington est l'un des plus connus. Il est dénommé « les Dix commandements de l'éthique informatique » (⁸). Ce code interdit d'user de moyens informatiques pour nuire aux autres, d'interférer dans le travail d'autres utilisateurs d'ordinateur, d'espionner ou fouiner dans les ordinateurs des autres personnes, de voler des données d'autrui, de porter un faux témoignage, de copier ou de s'arroger les droits d'auteur d'un software pour lequel on n'a aucun droit, d'utiliser les ressources informatiques d'autrui sans autorisation ou une compensation adéquate, de s'attribuer la propriété intellectuelle d'autrui. En plus, il prescrit de toujours être conscient (pour éventuellement les éviter) des conséquences sociales des programmes et logiciels que l'on conçoit, et de toujours utiliser l'outil informatique d'une manière qui garantisse la considération et le respect pour les autres êtres humains.

En plus, des scientifiques ingénieurs et philosophes créent des comités d'éthique et des associations d'éthiciens de l'informatique ; ils organisent des colloques scientifiques, et produisent des réflexions chaque jour plus abondantes, qui sont de nature à avertir l'homme sur les dangers d'ordre social et moral, de ses productions informatiques ainsi que de leur usage. Des centres de recherche sur l'éthique informatique se créent, nombreux, et des enseignements appropriés sont donnés, ça et là, dans les universités du monde hautement informatisé.

Mais étant désormais une partie constitutive d'un monde intégralement et irréversiblement globalisé, même les pays encore peu informatisés sont

7 *Code of Ethics*. Association for Computing Machinery (ACM) Code of Ethics and Professional Conduct. Code d'éthique et de conduite professionnelle de l'Association (américaine des ingénieurs) en Machine Informatique (ACM), adopté en 1992.

8 *The Ten Commandments of Computer Ethics*, Computer Ethics Institute, Washington, 1992.

acculés à rechercher et à mettre en place des structures et instruments éthiques susceptibles de contrer ou de minimiser les effets indésirés et nuisibles de la révolution informatique.

Conclusion

L'informatique est l'une des inventions technologiques les plus admirables de notre monde moderne. Mais elle comporte aussi des potentialités de catastrophes sociales et morales redoutables.

L'informatique naît du savoir humain, de la science. Et comme toute science, l'informatique sera ruine de l'âme si elle manque de conscience. C'est le rôle du philosophe de donner de la sagesse ou, du moins, d'indiquer le chemin de la conscience à la science informatique.

Cette réflexion est un début d'examen de conscience, face à la pratique de la science informatique, qui se réalise ici dans nos institutions d'enseignement supérieur, comme ailleurs dans notre pays et dans le monde. Nous avons l'obligation de la continuer et de l'approfondir pour contribuer efficacement à maintenir de l'âme humaine, humaniste, dans la science et la pratique de l'informatique. ■